



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur-général greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Liboire, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026, un avis de motion a été donné et un projet de Règlement numéro 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement a pour effet :

- De constituer le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'en établir la composition, les attributions, les règles de bon fonctionnement ainsi que les modalités.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance régulière du conseil du **4 août 2026 à 19h00** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire.

Toute personne intéressée peut le consulter aux heures et jours normaux d'ouverture du bureau municipal au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire et sur le site web de la Municipalité de Saint-Liboire.

Donné à Saint-Liboire, ce 8^e jour de juillet 2026

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier